

06.05.2011 - 12:00 Uhr

ASIP: Aucun signe perceptible d'une perte de confiance à l'égard de la prévoyance professionnelle

Zurich (ots) -

La confiance de la population dans le deuxième pilier ne s'est pas effritée au cours des dernières années. Elle aurait même au contraire augmenté, ainsi que le confirme un sondage d'opinion représentatif. Trois quarts des personnes interrogées refuseraient des coûts de gestion plus élevés, et donc, indirectement, diverses propositions d'ordonnances relatives à la réforme structurelle proposées par l'OFAS. A l'occasion de son Assemblée générale qui se déroulait en présence du conseiller fédéral Didier Burkhalter, l'ASIP a donc réclamé une nouvelle fois que la neutralité des coûts soit garantie au niveau de l'application de cette réforme et que l'on renonce à certaines propositions d'ordonnances qui ont été largement critiquées lors de la consultation. Elle propose une meilleure alternative, à savoir que l'application de la Charte de l'ASIP soit déclarée obligatoire dans toute la Suisse, ce qui permettrait d'accroître la sécurité et la transparence sans faire augmenter les frais d'administration.

En présence du conseiller fédéral Didier Burkhalter, l'ASIP a tenu son Assemblée générale à Fribourg. Christoph Ryter, son président, y a souligné une fois de plus que l'ASIP attachait une importance primordiale à une mise en oeuvre de la réforme structurelle - qu'elle a du reste toujours soutenue - qui soit efficace, conforme à la pratique et dans l'intérêt des assurés. Mais il ne faudrait pas que l'on supprime progressivement une gestion respectueuse du partenariat social en édictant une multitude de dispositions d'ordonnances.

L'ASIP prend très au sérieux le résultat sans appel obtenu dans le cadre de la votation sur le taux de conversion en mars 2010. Son rejet ne peut toutefois s'expliquer du fait du manque de confiance de la population à l'égard des caisses de pension. Les votants n'avaient tout simplement pas l'intention d'accepter une baisse du niveau de prestations sans mesures d'accompagnement.

Malheureusement, des événements fâcheux se sont produits à plusieurs reprises au cours des dernières années, certains responsables ayant outrepassé leurs compétences en raison de réglementations organisationnelles insuffisantes ou imprécises, et même, dans un cas précis, suite à une affaire de corruption. De tels agissements qui ne doivent pas être pris à la légère suscitent, hélas, bien souvent des débats politiques passionnés concernant une réglementation plus sévère de la branche de la prévoyance. Ce faisant, on néglige le fait que la prévoyance professionnelle fonctionne bien dans son ensemble et qu'il existe suffisamment de moyens pour sanctionner les actes répréhensibles. «Quand on prend en défaut un automobiliste qui dépasse la vitesse maximale autorisée, on n'intervient pas à chaque fois en faisant baisser la vitesse maximale, mais on inflige au contrevenant une amende d'un montant suffisant pour décourager les automobilistes qui seraient tentés de l'imiter et éviter ainsi que de telles infractions ne se répètent», fait observer Christoph Ryter, président de l'ASIP. La grande majorité des responsables de caisses de pension se comportent de manière irréprochable et savent très bien faire la distinction entre leurs propres intérêts et ceux de la caisse dont ils ont la charge.

Contrairement à ce que prétendent les autorités et les politiciens, la confiance de la population à l'égard du deuxième pilier ne s'est pas effritée au cours des dernières années, comme on aurait pu logiquement le penser - au contraire, elle s'est même renforcée. Cette constatation est le résultat d'un sondage d'opinion réalisé par l'institut DemoSCOPE à la demande de l'ASIP. 68% des personnes interrogées considèrent que les rentes des caisses de pension sont absolument ou plutôt sûres, ce qui est particulièrement réjouissant - en 2009, lors d'une enquête du même genre, ils n'étaient que 55%. 80% des personnes interrogées font actuellement confiance aux institutions de prévoyance en général, et elles sont encore plus nombreuses à faire confiance à leur propre caisse de pension. En ce qui concerne la réforme structurelle, seul un bon quart des sondés se déclarent prêts à accepter des frais d'administration plus élevés pour appliquer une réglementation plus sévère. 56% sont absolument ou plutôt contre une augmentation des frais de gestion. Si on lui posait concrètement la question, la population refuserait donc une grande partie des propositions d'ordonnances relatives à la réforme structurelle, qui auront pour effet d'accroître les coûts. Car, en dernier ressort, des coûts élevés réduisent les prestations fournies aux assurés.

Ces résultats confortent l'ASIP qui, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme structurelle, demande que l'on ne réglemente que le strict nécessaire, et que l'on continue de s'appuyer sur les recettes éprouvées. L'ASIP s'engage avec conviction pour que l'argent dépensé en frais de gestion soit utilisé judicieusement et dans l'intérêt des assurés. Elle demande qu'à la place des propositions de l'OFAS, la Charte de l'ASIP lancée en 2009 et appliquée par tous ses membres soit déclarée obligatoire pour toutes les caisses de pension en Suisse. Elle comporte en effet des réglementations qui permettent également d'améliorer la sécurité et la transparence - sans occasionner de coûts supplémentaires. La Charte de l'ASIP correspond ainsi nettement mieux aux intérêts des assurés que les propositions de l'OFAS fortement critiquées.

Mais ce sondage laisse également apparaître un besoin toujours très important d'explication quant aux tenants et aux aboutissants de la prévoyance professionnelle. Le site d'information www.mit-uns-fuer-uns.ch géré par l'ASIP, ainsi que son blog, le site sur Facebook et le canal Twitter auront encore leur rôle à jouer à l'avenir!

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de plus de 1000 institutions de prévoyance. Représentant plus de 2,5 millions d'assurés et gérant une fortune globale d'environ 400 milliards de francs, l'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle reposant sur un régime décentralisé et libéral et basée sur le système des trois piliers.

Contact:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP

Tél.: +41/43/243'74'15

E-Mail: konrad@asip.ch

ASIP

Kreuzstrasse 26

CH-8008 Zurich

Internet: www.avec-nous-pour-nous.ch

Blog: <http://www.mit-uns-fuer-uns.ch/blog>

Facebook: <http://www.facebook.com/mitunsfueruns>

Twitter: <http://twitter.com/pensionskassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100624258> abgerufen werden.